ABEILLE D'ETAN

Annonces.,. 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennens la place. - Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraltront que dans la numéros suivant

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Le Propriétaire Gérant, Aug. Allien.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. - Imprimerie de Aug. Allien.

PRIX de L'ABONNEMENT Un an 12 fr. Six mois..... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal ... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions an comptant. - A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Con-corde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; - pour celui d'Etampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.»

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 3 Novembre 1875.

| STATIONS | | -10 | 12 | 50 | 52 | 16 | 15 | 56 | 22 | 2.4 | 61 | *G | 26 | 2 | STATIONS | 1 | 3 | 53 | 3 1m al | 192 | 11 | 57 | 58 | 13 10 al | 170 cl. | 1 2 2 | 21 | 23 | 23 |
|-------------|--------|---------|---------|--------|--------|--------|---------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|-------------|--------|--------|--------|---------|--------------|-------|-------|-----------|-------------|---------|-------|-------|-------|-------|
| | 1 2 3 | [re cl. | Ire cl. | 1 2 3 | 1 2 3 | 123 | lre cl. | 1 2 3 | | 1re cl. | 1 2 3 | | l —— | | - | 1 2 3 | | 123 | le cl. | 1 2 3 | 1 2 0 | 1 2 3 | 1 2 3 | 1. 61. | | 1 2 3 | 1 2 3 | 1 2 3 | 123 |
| | ma in. | matin. | matiu. | | matin. | matin. | soir. | | soir. | 801F. | | soir. | soir | soir. | | mat n. | matin. | matin. | matin. | matin. | soir. | soir. | Boir. | soir. | soir | soir. | soir. | soir. | #0if. |
| ORLEANS D. | 1 21 | 2 16 | 2 43 | | 6 50 | | 2 3 | | 3 40 | 7 23 | | 8 40 | 9 25 | | PARIS. Dép | | 9 10 | 9 20 | 10 45 | 11 45 | 1 40 | 6 20 | 7 14 | 7 45 | 8 45 | 9 3 | 10 5 | 10 45 | 12 30 |
| TOURY | 2 10 |) | > | | | 11 52 | 2 50 | | 4 48 | | | 9 32 | | | BRETIGNY | | 9 49 | | , | 12 59 | 2 58 | 0 15 | 7 14 7 32 | 8 19 | 9 23 | 10 10 | 11 15 | 11 35 | 1 58 |
| ANGERVILLE. | 20 | 3 16 | > | | | 12 16 | 3 | | 5 12 | > | | 9 52 | 3 | | BOURAY | | > | 10 52 |)h | 1 17 | 3 24 | 6 41 | 7 38 | 20 | 30 | 10 28 | 2 | 2 | 3 |
| MONNERVILLE | 3) | э | | matin. | 8 24 | | 3 | goir. | 5 22 | | goir. | 30.00 | 11.04 | 10.08 | LARDY | | > | 11 7 | , | 1 23 | 3 31 | 6 54 | 7 45 | | , | 10 34 | > | | |
| ÉTAMPES | 2 58 | 3 41 | 4 7 | 6 > | 8 51 | 12 55 | 3 30 | 3 45 | 5 50 | 8 47 | 9 3 | 10 23 | 11 24 | | CHAMARANDE. | | * | 11 / | , | 1 36 | 3 37 | 7 0 | | 3 | | 10 41 | » | , a | 36 |
| ETRECHY | -> | | - > | 6 11 | 9 2 | 1 7 | , | 3 56 | 6 2 | - 3 | 9 11 | > | 2 | | ETRÉCHY | 8 54 | 10.10 | 11 13 | 11 40 | | 3 56 | 7 21 | 7 51 | 8 48 | 0.54 | 10 47 | 77 54 | 12 14 | 3 == |
| CHAMARANDE. | , | h | 3 | 6 18 | 9 9 | 1 14 | » [| 4 3 | 6 9 | > | 9 18 | 2 | , | | ETAMPES | | 10 19 | 11 25 | 11 46 | 1 54 2 24 | 4 29 | 7 51 | 0 0 | 0 40 | 9 54 | 10 59 | 11 54 | 12 14 | 2 55 |
| LARDY | | | 3 | 6 25 | 9 16 | 1 22 | 3 | 4 10 | 6 17 | 2 | 9 25 | 3 | | | MONNERVILLE | 9 48 | | | | 2 32 | 4 38 | 8 " | | - | 10 22 | | | | |
| BOURAT. | | | * | 6 32 | 0 94 | 1 29 | | 4 17 | 6 24 | , | 9 32 | 70.50 | 11.50 | 1 10 | ANGERVILLE | 9 57 | 11 . | | | 2 54 | 5 9 | 8 24 | | 9 26 | 10 39 | | 12 46 | 1 0 | 4 16 |
| BRETIGNY | 3 32 | ***** | | 6 54 | 9 43 | 1 49 | 4 3 | 4 40 | 6 44 | 2 50 | 9 53 | | 11 59 | | Toury | | 11 44 | | 3 17 | | 6 1 | 9 23 | | | | | | 1 0 | |
| PARIS. Arr. | 4 20 | 4 39 | 9 9 | 8 4 | 10 55 | 3 4 | 4 40 | 5 50 | 7 58 | 9 50 | 11 1 | 11 44 | 12 45 | 1 55 | ORLÉANS. AT | 11 23 | 11 44 | | 1 11 | 3 50 | 0 4 | 9 23 | | 10 17 | 11 2/ | | 1 31 | 2 2 | 5 23 |

Train nº 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargnes centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,901 fr., versés par 20 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 2,600 fr.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,876 fr., versés par 46 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 2,307 fr. 20 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 1,050 fr., versés par 4 déposants dont 1 nouveau.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 860 fr., versés par 6 déposants dont 2 nouveaux. Il a été remboursé 1,724 fr. 70 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 292 fr., versés par 7 déposants.

Police correctionnelle.

Audience du 12 Novembre 1873.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

- FRANTZ Louis François, 26 ans, homme de peine, en résidence obligée à Orléans; 5 mois de prison et aux dépens, pour rupture de ban.

MARQUIS André-Hippolyte, 29 ans, carrier à Mondeville; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour chasse à l'aide d'engins de chasse prohibés.

- LEFEBURE Pierre, 55 ans, cultivateur à Vayres; 30 fr. d'amende et aux dépens, pour détention d'engins de chasse prohibés.

- COYARD Eugène-Emmanuel, 32 ans, carrier à Maisse; 16 fr. d'amende et aux dépens, pour coups - Quinot Louis-François, 49 ans, charretier à Vil-

leneuve-sur-Auvers; 3 jours de prison et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

- TORTILLON Jules - Désiré, 49 ans, charretier à

Leuilleton de l'Abeille

DE 45 NOVEMBRE 1873.

LAQUELLE DES DEUX?

NOUVELLE INÉDITE

Mais, durant ces quarante-huit heures, la sièvre sit bouillonner son sang. Adieu l'appétit, adieu le sommeil, adieu la gaîté. Paris lui sembla vide, quoiqu'on fût en pleine saison de high-life; les boulevards lui parurent maussades, quoique le soleil les inondat de rayons d'or. Au café, il ne toucha que du bout des lèvres aux mets qu'on lui servit et qu'il trouva sans saveur. Il éprouvait un incessant besoin de se mouvoir, d'aller, de marcher, de s'agiter, et néanmoins une immense lassitude pesait sur ses membres et paralysait jusqu'à ses facultés intellectuelles.

Il alla au manège, loua un pur-sang, et galoppa jusqu'au soir à travers les allées du bois, cherchant à calmer par cette course effrénée l'inquiétude qui le dévo-

Le soir il entra dans un bal du quartier latin, paya plusieurs tournées de bocks aux habitués et se livra avec fureur à toutes les divagations chorégraphiques. Il put oublier durant quelques heures celle qui causait son tourment; mais une fois que le gaz sut éteint, que la folie eut caché ses grelots et que l'orchestre fut rentré dans le silence, ses angoisses le reprirent avec plus de force qu'auparavant.

Villeneuve-sur-Auvers; 45 jours de prison et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

Tissor Antoine-Victor, 38 ans, marchand de vins, rue Saint-Antoine, 22, à Paris; 50 fr. d'amende et aux dépens, pour homicide par imprudence.

- HEBERT Pierre-Aimé, 57 ans, marchand de pommes de terre, rue Marcadet, 7, à Paris; 25 fr. d'amende, 50 fr. de dommages intérêts avec affiches et insertion, pour diffamation publique envers un parti-

M. Raimbault, ancien principal du collége d'Etampes et qui a administré le collége de Chartres pendant douze années, de 1855 à 1867, est mort lundi à Versailles, où il s'était retire. Depuis plusieurs mois, il était atteint d'un mal qui alarmait sa famille et ses amis et qui, depuis quelques semaines, ne leur laissait aucun espoir. Il a été inhumé jeudi à Etampes.

M. Raimbault avait mérité d'être nommé officier de l'Instruction publique, et en 1866 chevalier de la Légion-d'Honneur.

* .* Une Messe solennelle, pendant laquelle se feront

entendre la Fanfare municipale et l'Orphéon, sera célébrée le dimanche 23 novembre courant, à midi précis, en l'église Nutre-Dame, à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile.

La représentation dont nous avons parlé dans notre dernier numéro est affichée, les programmes en sont distribués; — un excellent choix de pièces, des artistes sérieux et connus : voilà certes de quoi aiguillonner la curiosité de tous.

Les éloges que contiennent les journaux de Chartres, où M. Aurèle dirige cette année le théâtre, nous permettent de prédire une belle et agréable soirée pour le

Nous faisons des vœux pour qu'elle soit fructueuse pour le jeune et habile directeur qui a bien voulu consentir à nous l'offrir.

Voici la composition du spectacle :

Mam'zelle Mariette, opéra-comique de M. Aurèle, musique de M. Bourgeois.

Dimanche et Lundi, opéra-comique de M. Gillet, musique de M. A. Deslandres.

L'image de la belle, de la charmante, de l'adorée, tournoyait autour de lui et l'attirait comme un feu follet qui sautille la nuit à travers les marais.

- Clara, chère et cruelle Clara, soupirait-il.

Enfin le troisième jour, à bout de forces, n'y tenant plus, il sonna, se fit ouvrir, et comme un insensé, riant et pleurant, il se précipita aux pieds de son idole.

- Pardonnez-moi, murmura-t-il, j'ai voulu vous oublier, i'ai voulu vous trahir; mais l'entreprise dépassait mes forces. Je vous aime, je n'aime que vous. Oh! Clara, de grâce, écoutez-moi; me voici soumis et repentant; je dépose à vos pieds ma fortune, mon nom, ma vie, et c'est de vous seul désormais que j'attends mon bonheur. Parlez, ordonnez; le jour qu'il vous plaira, vous serez ma femme, devant les hommes et de-

- Oh! je vous crois, s'écria-t-elle : votre voix, votre accent, votre émotion, vos larmes me disent d'avoir foi en vous, et je puis l'avouer maintenant : moi aussi je

Et frissonnante et empourprée, elle tendit son front à Anatole, qui y imprima un brûlant baiser.

Monsieur Philippe Lyonnais, dont le prénom se métamorphosait communément en celui de Philippart, selon la coutume locale, Monsieur Philippe Lyonnais, dis-je, ancien marchand de bois en gros, et présentement rentier et Maire de Romilly-les-Foins, faisait avec fe curé de la paroisse son inévitable partie de tric-truc,

que de M. Poise.

Intermèdes: l'Enfant prodigue; - air du Domino noir; - le Martyr des dames et la romance des Porcherons.

On commencers à 7 heures 3/4.

Notre compatriote, M. PAUL PINSON, vient de publier chez l'éditeur Willem, connu par ses belles publications si recherchées des amateurs, un opuscule coquettement imprimé avec fleurons et culs-de lampe, intitulé: Essai de Bibliographie etampoise, avec notes historiques, biographiques et littéraires. Dans cette brochure, tirée seulement a 60 exemplaires dont quelques uns sont mis en vente, l'auteur signale tous les ouvrages et documents imprimés sur la ville d'Etampes, depuis le xvie siècle jusqu'à nos jours. Ce travail curieux, fruit de laborieuses et consciencieuses recherches, est appelé a rendre les plus grands services aux personnes qui consacrent leurs loisirs aux études historiques locales.

Pour recevoir cette brochure franco, adresser en timbres-poste, 3 fr. 50 c. pour un exemplaire papier vélin, ou 5 fr. 50 c. pour un exemplaire papier de Hollande, à la librairie Willem, 7, rue Perronet. Paris.

Les Joueurs de boules.

Depuis longtemps déjà les baraques de la foire sont démontées, les planches et les ais qui les formaient sont resserrés dans le magasin pour jusqu'à la Saint-Michel de 1874. - La Promenade du Port est complétement débarrassée et les infatigables joueurs de boule sont rentrés en possession du théâtre de leurs exploits journaliers. Toutes les petites villes de province, qu'elles soient rondes ou ovales, sont entourées de vieux déhris de remparts entre-mêlés de terrasses ou de fossés qu'on a comblés. Chaque jour certains habitants, les vieux rentiers, les artisans retirés des affaires, les célibataires oisifs n'ont-ils pas l'habitu le après leur repas du matin de faire leur tour de ville? Le Père Jean, le bon M. Gonjon, l'Oncle Millet, le voisin la Brosse, le Gros Cadet, ne se retrouvent-ils pas chaque jour à la même heure sur la Promenade du chemin de ser? Les premiers arrivés attendent les retardataires assis sur un ban de la promenade et se racontant les nouvelles du

lorsque le facteur rural se présenta à la porte du salon. - Pour Monsieur le Maire, dit l'homme de la poste, qui tendit une lettre d'une main en faisant de l'autre le

salut militaire. Monsieur Philippart tourna vers le survenant sa grosse face rougeaude et réjouie.

- Bien, bien, mon garçon, fit-il; passe-moi la missive et dis à Catherine qu'elle te verse un verre de vin, que tu boiras à ma santé.

Le facteur salua.

- Ah! la lettre vient de Paris, reprit le maire qui avait jeté un coup d'œil sur l'enveloppe et dont la joyeuse humeur s'accrut de cette découverte : fais-toi verser un second verre, mon garçon. Tu le videras à la santé de mon neven Anatole.

Puis se retournant vers son pasteur:

- Mon cher abbé, ajouta-t-il, c'est Anatole qui m'écrit; je reconnais ses pattes de mouche.

- Oh! oh! fit le curé qui dégustait en un gourmet une magistrale prise de tabac; consent-il enfin à mettre de l'eau dans son vin, ce beau neveu?

- S'il y consent, l'abbé? Je voudrais bien voir qu'il en fût autrement!

- Euh! euh!

- Ah! vous vous montrez incrédule! Ah! vous imitez Thomas qui voulait voir et toucher avant de croire! Soit, voici qui va vous consondre, homme de peu de soi. C'est la réponse à une mienne lettre par laquelle je sommais Monsieur mon neveu d'avoir à me faire connaître ses intentions à l'endroit de Marguerite et de me fixer approximativement l'époque à laquelle il entend l'é-

Les deux billets, opéra-comique de M. Florian, musi- | jour. - Les ouvriers ont cessé de travailler à la maison que l'on construit près de la gare. - Le propriétaire n'est pas encore décidé s'il fera un balcon. - Le château de Brunehaut va être reconstruit en partie; mais il est à craindre que la partie qu'on veut conserver ne s'écroule. — Le train venant de Paris n'est pas encore arrivé; - il pourrait bien y avoir du bruit dans la grande ville. - L'administration municipale ne fait pas réparer le petit pont. - Le pharmaeien du coin de la place n'est pas satisfait de l'alignement que lui a donné le Maire. — On dit qu'il veut plaider avec la Ville. — Comment le Commissaire peut-il laisser les enfants à la sortie de l'école abattre les marrons sur la promenade à coups de pierre au risque de tuer les passants! - Des pierres se sont détachées de la tour de Guinette; comment ne prend-on pas des mesures pour éviter, un accident? - On parle d'un régiment qui traversera la ville dans la journée. - C'est mon régiment, dit sièrement, le capitaine Tranche-Montagne, etc., etc., etc. Bientôt la société est au complet, elle se met en marche, alignée sur un seul rang, les orateurs se placent au centre : tout en jasant, tout en causant, on arrive sur la Promenade du Port. Une courte station au café de la Rotonde aide à digérer le déjeuner. - Alerte! alerte! s'écrie le voisin la Brosse. - Les jours sont courts, faisons notre partie de boule avant que le soleil ne soit couché. On passe sur la promenade, on choisit son emplacement et malheur à l'importun qui vient s'égarer dans les joueurs et déplacer le Cochonnet.

> Pas n'est besoin de vous décrire le jeu de boule, nous avons tous, plus ou moins, vu jouer à ce jeu, en plein air. C'est un exercico aussi agréable que salutaire, il fait les délices des habitants du Nord et du Midi de la France, et nos rentiers d'Etampes y sont fort habiles. Ce jeu se joue aussi chez nos voisins et notamment en Flandre. David Teniers dans une de ses plus jolies compositions à représenté des joueurs de boules Flamands. Au bas de la gravure du tableau de Teniers, on lit ce distique qui s'applique, notez-le bien, uniquement aux joueurs Flamands: Nos boules vers leur but courent rapidement

Et chez nous le vin coule encore plus promptement.

Ce jeu est fort ancien et encore fort répandu; autrefois il était très-goûté dans toute la France. Nos ancêtres s'étaient même tellement passionnés pour cet amu-

- Hum! Consent-il cette fois à répondre franchement sans faux-fuyant?

— C'est ce que nous allons voir.

Le maire de Romilly-les-Foins assujétit sur son nez un double verre enchassé dans l'or, déchira l'enveloppe gommée qui mettait les confidences de son neveu à l'abri de toute indiscrétion et se mit en devoir de lire la

Le curé, accoudé sur la table de tric-trac, le regardait d'un air incrédule, tout en tapotant d'un doigt amoureux sa tabatière d'argent.

Mais, dès les premières lignes, la face du liseur s'empourpra, un éclair de colère brilla dans ses prunelles et il grommela entre ses dents :

— Le drôle! le gredin! l'animal!

- Hum! pensa le curé, m'est avis que l'enfant prodigue ne se montre pas d'humeur à rentrer au bercail.

- Tenez, l'abbé, s'écria M. Philippart en tendant brusquement la lettre à son partner; tâchez donc de déchiffrer ce grimoire. Quant à moi, je crois que j'ai la berlue, que j'y vois de travers et que je comprends à

Le curé prit la lettre et lut ce qui suit :

« Mon cher oncle,

« J'aurais été heureux de répondre à vos désirs en épousant Marguerite, si la chose eût été possible, et j'avoue que les bonnes raisons que vous invoquez ; éloquemment dans votre dernière lettre, m'auraient déterminé à dire « oui, » si je n'avais le cœur pris ailleurs.

« Oui, mon oncle, j'aime... et tel est le motif qui dicte mon refus.

sement, que Charles V le fit défendre parce qu'il détournait les jeunes Français du métier des armes, et que la France avait, disait le Roi, grand besoin de soldats et non de bouleurs contre les Anglais.

Dans sa jeunesse, Rabelais faisait du jeu de boules un de ses plus constants délassements; des dessinateurs du temps nous ont conservé le plan de la chambre de Rabelais dans l'auberge de la Lamproie, tenue à Chinon par son père et celui du jeu de boules qui dépendait de cette célèbre hôtellerie.

Louis Racine dans les Mémoires sur la vie de son père, rapporte que Boileau dans sa vieillesse ne recevait plus les visites que d'un très petit nombre d'amis. a Il voulait bien, ajoute t-il, recevoir quelquefois la mienne et s'amusait même à jouer avec moi aux quil les. Il excellait à ce jeu et je l'ai vu souvent abattre toutes les neuf quilles d'un seul coup de boule. - Il faut avouer, disait-il à ce sujet, que j'ai deux grands talents, aussi utiles l'un que l'autre à la société et à un état : l'un de bien jouer aux quilles et l'autre de bien faire des vers. »

On prête la même pensée à Malherbe Un poète de son temps se plaignait qu'il n'y avait de récompense que pour ceux qui servaient dans les armées et dans les affaires et qu'on oubliait les poèces. Malherbe dit que c'était fort bien fait ; qu'il y avait de la sottise à faire un métier de la poésie ; qu'on n'en devait point espérer d'autres récompenses que son plaisir : qu'enfin, un bon poète n'était pas plus utile à l'état qu'un bon joueur de quilles. Si Malherbe et Boileau ont parlé sérieusement, ce qui est difficile à croire; on peut assurer que bien peu de poêtes seront en cela de leur avis.

On raconte aussi de Turenne à l'occasion du jeu de boules l'anecdote suivante. Turenne se promenait quelquefois seul sur le rempart, sans domestique et sans aucune marque de distinction. Un jour des artisans qui jouaient à la boule et qui ne le connaissaient pas, l'appelèrent pour juger un coup. Il prit sa canne et après avoir mesuré, il prononça sa sentence. Celui qu'il avait condamné s'emporta contre lui en injures. Turenne au lieu de se fâcher, se borna à sourire et il se disposait à mesurer une seconde fois quand survinrent plusieurs officiers qui le cherchaient Ces officiers aborderent Turenne respectueusement et en lui parlant le désignèrent par son titre de Maréchal L'artisan confus se jeta à ses pieds pour lui faire des excuses : « Mon ami, lui dit Turenne, vous aviez tort de croire que je voulusse vous tromper. »

Mais revenons à nos bons bourgeois, après avoir consacré une couple d'houres à cet amusement essentiellement pacifique, et avant que les derniers rayons do soieil aient disparu de l'horizon, ils s'alignent de nouveau, reprenant feur conversation interrompue par le jeu des sages, c'est le surnom donné au jeu de noules dans certains pays. Chacon regagne son domicile, et dans la soirée la conversation ne tarit point sur les nouvelles du jour. Le bon M. Geujon raconte à Madame Govjon, qui dort dans son fauteuil, les beaux coups de boule qu'il a en le bonheur de faire, au grand désappointement du voisin la Brosse.

Demain nos bons bourgeois reprendront leur promenade quotidienne et trouverout de nouveaux motifs à gémir sur les dangers que fait courir aux promeneurs la gente écohère, découvriront de nouveaux signes avant coureurs de la chute prochaine de la tour de Guinette, revisiteront le café de la Rotonde et seront une partie de boules qui durera exactement le même nombre de minutes et de secondes que celle de la veille pour recommencer le lendemain et les jours sui-

Nouvelles et faits divers.

- Un journal annonce que l'idée, un instant abandonnée, de créer à Paris une chambre de commerce anglaise est reprise aujourd'hui.

Les membres de cette chambre se mettraient en rapport avec les manufacturiers et négociants français. Les questions commerciales connexes aux intérêts des deux puissances seraient spécialement traitées dans les réunions et donneraient lieu à un rapport qu'on transn.ettrait chaque mois au Board of Trade et au département de l'agriculture et du commerce.

« J'aime une merveille de beauté, de grâce, d'innocence, une orpheline sage et douce, n'ayant il est vrai pour fortune que sa jeunesse et son travail; mais je suis assez riche, grâce à Dieu, pour n'avoir point à spéculer, dans mes projets d'avenir, sur la dot d'une femme.

« Elle s'appelle Clara, un nom charmant, moins charmant encore que sa personne.

« Comment je l'ai connue; comment je me suis senti attiré vers elle comme le fer par l'aimant; comment elle a exercé sans s'en rendre compte, une influence décisive sur ma vie, c'est ce que je vous conterai quelque jour. Qu'il vous suffise de savoir qu'elle est digne en tous points de devenir votre nièce, ou plutôt votre fille adoptive, comme je suis moi-même votre fils. Il vous suffira de l'avoir vue une fois pour l'apprécier comme elle le mérite.

« Je l'aime ardemment, éperdument : c'est tout vous dire. Mon amour n'est point un caprice de jeune homme follement entiché d'une beauté de rencontre; mais l'affection profonde et raisonnée de l'homme mur, qui cherche dans la femme choisie une compagne pour son

« Je ne mets point en doute les perfections de ma cousine Marguerite, puisque vous vous en portez garant; mais, à dire vrai, je ne ressens pas la moindre inclination pour elle. Que voulez-vous? Ce n'est pas ma faute. Je l'ai quittée enfant, et le hasard m'a depuis lors refusé le plaisir de la rencontrer, durant les trop rapides excursions que le loisir des affaires me permetaut la faire auprès de vous. Malgré moi, malgré vos leure qui plandent en sa faveur, je ne me la représente pas autrement que sous les traits d'une pensionnaire de

- M. A ne, directeur général des donanes, vient de décider, avec l'approbation de M. le ministre des finances, que désormais toutes les caisses de marchandises venant de l'étranger ne seraient plus ouvertes à la frontière, mais sculement à destination et en présence du destinataire prévenu.

Nous nous empressons de faire connaître aux commerçants cette excellente mesure, en avertissant les expéditeurs qu'il leur suffira, pour bénéficier du règlement nouveau, de faire une déclaration exacte et d'après un modèle, qu'on imprime en ce moment, des objets contenus dans les caisses pénétrant en France.

On lit dans le Moniteur :

D'après le Journal des Débats, ordre est donné depuis quelques jours par les administrations des chemins de fer de chauffer les compartiments des wagons de 1r classe. La température s'abaisse sensiblement non seulement dans les contrées septentrionales, mais dans les pays ou ordinairement, à l'époque où nous sommes, il est permis de jouir d'une température modérée. Ainsi, les trains circulant dans la zone méditerranéenne sont chauffés depuis le 28 oc obre.

Le chauffage n'a lieu que pour les compartiments de 1" classe. C'est un fait regrettable, et il est à désirer que les compagnies prennent l'initiative d'appliquer à toutes les classes ce procédé que réclame l'humanité. Depuis un certain temps déjà, des expériences ont été autorisées par le ministre des travaux publics pour étendre, s'il est possible, le bienfait du chauffage à toutes les voitures des trains.

Des instructions spéciales administratives exigent que l'eau emplissant les chausserences que l'on place sons les pieds des voyageurs soit toujouis chauffée de 80 à 100 degrés. Dans les gares de passage, les chaufferettes doivent toujours être pleines d'eau bouillante cinq minutes avant l'arrivée réglementaire des trains, puis chargées sur des brouettes. Dès que le train est acrivée, les hommes d'équipe enlèvent les chaufferettes froides, les remplacent par les chauff reites chaudes, et apportent à cette manœuvre le plus de rapidité possible pour ne pas occasionner de retard au train.

Il ne peut être admis dans les trains d'autre moyen de chauffage que les appareils contenant de l'eau bouillante; les chefs de gare doivent donc veiller avec le plus grand soin à ce qu'aucun voyageur n'introduise dans les voitures, de quelque classe que ce soit, des chauffrettes contenant soit des charbons ou poussiers enflammés, soit un moyen de chauffage à l'huile ou à l'esprit-de-vin.

Inutile de dire que la sécurité et l'existence du train entier motivent ces interdictions.

Séance annuelle des cinq Académies.

Samedi 25 octobre, a en lieu, au palais Mazarin, la séance publique annuelle des cinq Académies, sous la présidence de M Hauréau, de l'Academie des inscriptions et belles-lettres, assisté de MM. Patin, de Quatrefages, Signol, Lévèque et Wallon.

La séance a été ouverte par un discours du président, qui a proclamé M. Auguste Mariette, le savant archéologue, lauréat du prix de 20,000 fr., fondé par M. de Volney. Le discours de M. Hauréau a été suivi de la lecture de quatre mémoires ou compositions dont voici les titres :

1º Sur l'état actuel des observations astronomi ques en Angleterre, par M. Janssens, de l'Académie

2º Du Décor des Vases, fragment d'un ouvrage sur les Arts décoratifs, par M. Charles Blanc, de l'Académie des beaux-arts : 3º A propos d'une Dot (scène d'intérieur), par M.

Legouvé, de l'Académie française; 4º Les Fêtes publiques, par M. Baudrillart, de l'A-

cadémie des sciences morales et politiques.

Le succès de la séance a été pour M. Legouvé ; le morceau que nos lecteurs vont pouvoir apprécier, est d'un genre mixte et singulier, le dialogue et le récit y prennent tour à tour trop d'importance pour qu'on l'appelle comédie ou nouvelle; c'est une ébauche trèsgaie, très-vivante, où la vie bourgeoise est fidèlement

douze ans, niaise, pédante et gauche. Pardonnez-moi ma franchise et convenez que ce portrait est trop peu engageant pour me donner à son égard des idées de mariage... surtout si je la compare à ma Clara.

« Ecoutez, mon bon oncle, vous voulez me voir heureux; c'est votre vœu le plus cher, vous me l'avez répété cent sois. Eh bien! il est un moyen facile d'assurer mon bonheur, c'est de ratisser le choix que j'ai fait, et d'ouvrir à celle que je désire pour semme des bras d'oncle, où mieux des bras de père. »

-- Jour de Dieu! exclama le maire de Romilly-les-Foins, qui pour soulager sa colère jusqu'alors contenue; frappa d'un coup de poing violent la table de tric-trac: jour de Dieu! mon neveu, un Lyonnais comme son père et comme moi, Anatole, l'héritier d'une part de mes biens, épouser une aventurière, une fille sans sou ni maille!

- Allons, mon bon ami, calmez-vous, répliqua doucement le curé, tout cela n'est peut-être pas sérieux; et ce bel amour s'évanouira comme feu de paille...

- Ah! mon cher abbé, que vous connaissez peu l'astuce de ces péronnelles! Quand elles tiennent un homme sous leur griffe rose, quand elles ont jeté le grapin sur un cœur naîf et tendre doublé d'une respectable fortune, qu'il est difficile de leur saire lâcher prise!

- Je sais, je sais... Le diable s'est fait serpent pour tromper le premier homme; il pourrait bien s'être fait parisienne pour ensorceler nos derniers neveux. Enfin le mal existe, se désoler ne sert à rien, le plus sage est d'y chercher remède.

- Oui, et d'empêcher Anatole de commettre une la conviction qu'elle serait un jour la femme d'Anatole.

A propos d'une Dot SCÈNE D'INTERIEUR PAR M. LEGOLVÉ.

Il y ent un temps, à ce que disent nos vieilles coutumes, où la dot d'une jeune fille ne consistait qu'en un chapel de roses. Ce temps-là est bien loin.

Aujourd'hui cette question de la dot est la grosse affaire dans les mariages, et elle donne lieu, au sein des familles, à plus d'une scène ou plaisante, on triste, ou touchante; c'est une de ces scènes d'intérieur que je voudrais reproduire ici devant vous. Entrons donc, si vous le voulez, dans le cabinet de M. Desgranges, à Villeneuve - Saint - Georges. M. Desgranges, ancien commerçant retiré, cause au coin du feu avec sa femme et sa fille, et la conversation est fort animée, car il s'agit de mariage. Un jeune architecte, M. Henri Grandval, demande la main de Madeleine, qu'il aime et dont il est aimé Jusqu'ici rien de plus simple. Mais M. Grandval le père ne veut motier son fils qu'à une demoiselle... de deux cent mille francs, et M. Desgranges n'en veut donner que cent mille à la sienne. Sa femme le presse de céder, sa fille l'en prie doucement, mais lui, il refuse net. C'est un homme pratique et ferme one M. Desgranges, à qui l'on ne fait pas faire ce qu'il ne veut pas. La honne Mm Desgranges appartient à la tribu des mères attendries qui ne peuvent pas dire ma fille! sans avoir des larmes dans la voix ; elle supplie, et voyant son marie inflexible, elle se lève et lui dit avec indignation :

- Monsieur Desgranges! veux-tu savoir toute ma pensée? tu n'as ni cœur, ni entrailles!

- C'est convenu, ma femme.

- Tu n'es pas un père, tu es un...

- Un hourreau l

(Déclamant.)

Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin Que d'en faire à sa mère un horrible festin! lenigenie, acte 111°, scène...

- Monsieur Desgranges ! - Madame Desgranges !

- Sais-tu bien, monsieur Desgranges, qu'avec ton flegme ironique, tu finiras par me mettre hors de moi, par me faire sortir de mon caractère !

- Pourvu que tu n'y rentres pas, ma semme ! ré-pondit à mi-voix M. Desgranges.

- Ah! c'est trop fort!

- Assez, ma mère! assez! dit Madeleine en se levant à son tour, je ne veux pas être cause que mon père et toi vous vous parliez ainsi. Et puisqu'il ne croit pas devoir faire ce que nous lui demandons, ajouta-telle en commençant à pleurer, puisqu'il nous refuse ce que nous désirons tant, ce qui ferait notre bonheur à Henri et à moi...

- Elle pleure, s'écria Mme Desgranges, ô ma fille ! ma petite fille! et ce's ne t'émeut pas, monstre! Tu peux voir ses larmes, tu peux, l'entendre dire avec sa voix si douce que cela ferait son bonheur... et rester inflexible!

- Que veux - lu, ma chère? quand je vois une femme pleurer, je me mefie toujours.

- Comment?

- Ce n'est pas ma faute, je me souviens. Au début de notre mariage tu as si souvent pleuré quand tu voulais obtenir quelque chose de moi, que les larmes des femmes me font toujours l'effet d'un placement.

- O mon père! mon père! s'écria Madeleine, comment peux-tu douter de mon chagrin! w ne crois done pas que j'aime Henri?

- Si vraiment!

- Henri est bon et spirituel; tu dis toi - même qu'il a un bel avenir comme architecte.

- Son père, M. de Grandval, est un homme...

- Des plus honorables.

- Eh bien, alurs...

- Oui, eli bien, alors, ajanta Mme Desgranges.

- Eh bien, alors, qu'elle l'épouse! Je lui donne mon consentement, et avec mon consentement cent mille francs de dot; mais deux cent mille, comme le demande M. de Grandval, non!

sottise icréparable en épousant quelque fille indigne. - Après tout, nous nous trompons pent-être tous deux sur le compte de cette demoiselle Clara.

- Comment cela.

- Qui nous dit qu'elle ne soit pas d'une famille honnête.

- Non, l'abbé, non, c'est impossible, voyez-vous. - Anatole l'affirme, pourtant; et il est plus intéressé que tont autre à connaître la vérité sur les antécédents de sa future.

- Lui, allons-donc! il l'aura vu quelque part, dans la rue, dans un lieu public, n'importe où. Qu'elle soit jolie, je le concède, et cela a sussi à enslammer l'imagination de Monsieur mon neveu. Elle est belle, donc c'est un ange; elle n'a rien, donc c'est une vertu incomparable. Et voilà comme on écrit l'histoire. Oh! cette union ridicule n'aura pas lieu; j'y mettrai obstacle.

- C'est difficile. La loi ne vous arme d'aucune autorité centre votre neveu. Majeur, libre d'agir comme bon lui semble, il échappe à votre tutelle.

- Mais je puis le déshériter.

- C'est votre droit.

- Et je le ferai, jour de Dieu! s'il ose me désobéir et épouser cette... Clara.

- Cette considération ne l'arrêtera pas. La passion, chez votre neveu, parle plus haut que l'intérêt. Ne lui reste-t-il pas, d'ailleurs, sa fortune personnelle.

- C'est vrai! soupira l'oncle Philippart accablé. Puis il reprit après une pause de quelques instants.

- Et ma pauvre Marguerite! que va-t-elle dire en apprenant la vérité? Je l'ai élevée, la chère enfant, dans

- Pourquoi? reprit Mm Desgranges.

- Pourquoi est charmant! parce que je ne suis pas assez riche pour donner deux cent mille francs à ma fille sans me gêner.

- Il t'en restera toujours assez !

- Assez, c'est trop peu!

- A ton âge on n'a plus de besoins. - Au contraire! chaque année de plus amène un besoin de plus. Il n'y a pas une infirmité qui ne soit une dépense. Ma vue baisse, il me faut des lunettes ; mes jambes faiblissent, il me faut une voiture; mes cheveux tombent, il me faut un toupet. Et les caoutchoucs ! et la flanelle! Mais j'en ai pour cent francs par an, rien qu'en flanelle!

- Non, non! que la jeunesse soit pauvre, c'est juste? c'est son lot! Est-ce qu'elle a besoin de quelque chose? Qu'importe le bon souper et le bon gîte, quand on a le reste? mais la vieillesse...

- Tu n'es pas vieux, dit aimablement Mme Des-

- Oh! oh! si tu me dis des choses agréables, cela devient grave!

- Voyons, voyons, reprit-elle avec câlinerie, raisonnons... De quoi s'agit-il, après tout? de quelques réductions légères dans notre train de vie ; d'avoir, par exemple, un domestique de moins.

- Précisément!

- Eh bien, tant mieux!

- Tant pis ! je suis paresseux; j'aime à être servi. - Et tu t'alourdis! tu engraisses f tandis que si tu te servais un peu toi même, tu resterais actif, jeune...

- Je n'y tiens pas!

- Mais moi, j'y tiens, dans ton intérêt. C'est comme pour notre table; nous retrancherons, je suppose, un plat à notre dîner...

Du tout! c'est ce que je ne veux pas, je suis gour-

- C'est un péché, père, dit Madeleine.

- Soit! mais un péché très - agréable, et il m'en reste si peu de cette espèce là 1 ma chère gourmandise ! Mais je n'entends jamais approcher l'heure du dîner sans voir flotter devant mes yeux, comme un rêve... le menu! sans me dire : Ah! ça, quel joli plat de douceur ma femme m'aura-t-elle imaginé pour aujourd'hui?... car je te rends justice là dessus... tu as beaucoup d'imagination pour les entremets sucrés.

- Oui, oui! répondit plus doucement Mme Desgranges flattée par ce compliment sur ses talents de semme de ménage, mais qu'arrive-t-il? Que tu manges trop! tu te fais mal! tu deviens tout rouge! Le médecin l'a dit, cela te jouera un mauvais tour; tandis qu'avec un ordinaire modeste... en devenant sobre...

- Oh! sobre; quel mot fade!

- Tu resteras frais... calme... la tête libre... tu deviendras même meilleur!

- Oui, oui! Mens sana in corpore sano.

- C'es à-dire que si tu avais le sens commun... tu devrais remercier Madeleine de la dot que tu lui donnes, car tu prolonges ainsi la vie dans ce monde, et tu assures ton salut dans l'autre!...

- Oh! père! père!...

- Voyons ! reprit avec plus d'insistance Mme Desgranges, croyant s'apercevoir que son mari faiblissait un pru; voyons!... je te connais! tu as le cœur excellent!... Toutes ces petites privations-là seront des bonheurs pour toi.

- Oui! oui! je sais... le pélican!... mais il paraît que ce n'est pas vrai.

A ce moment entre le jeune prétendu. Madeleine l'aperçoit; elle court à lui, et le prenant par la main :

- Venez, monsieur Henri, venez ! joignez-vous à nous, mon père commence à se laisser toucher l

- Moi? dit Desgranges.

- Oh! monsieur, monsieur! s'écria le jeune homme avec émotion... Mais tout à coup M. Desgranges se tournant vive-

ment vers lui : - Parbleu I vous faites bien d'arriver. Cela me rend

Elle a soi en ce mariage comme elle a soi en Dieu. Pour elle Anatole n'est point un cousin, mais un fiancé... Elle l'aime. Que dis-je, elle l'aime? Elle l'adore. A force de lui vanter les perlections d'Anatole, j'en ai fait à ses veux un être supérieur, un idéal, une idole. Ah! pauvre chère Marguerite, cette désillusion de ses rêves les plus chers, ce refus brutal, sont capables de la tuer.

- Mais aussi, mon bon ami, quelle imprudence vous avez commise-là! Comment, voilà deux jeunes gens que vous destinez l'un à l'autre, et vous les tenez éloignés l'un de l'autre durant des années, sans même songer à leur ménager quelques-unes de ces entrevues durant lesquelles les sympathies se révèlent. Vous soufflez dans le cœur de la jeune fille une de ces passions d'autant plus vivaces qu'elles ont mis plus de temps à éclore, et vous n'avez pas la précaution de vous assurer si son cousin partage ces sentiments. Ah! mon bon ami Philippe, je ne reconnais plus là votre vieille habileté d'antrefois.

- Que voulez-vous? j'avais foi en mon neveu; à force d'espérer ce mariage entre Anatole et sa cousine, i'en étais arrivé à me figurer qu'aucun obstacle ne dérangerait mes projets. C'était un beau rêve, que j'ai pris malheureusement pour la réalité.

- Le passé est le passé; songeons aux choses présentes, et voyons s'il ne reste pas quelques moyens d'arracher votre neven à une passion indigne de lui et de l'amener à répondre à l'affection de Marguerite.

FRANCIS TESSON.

(La suite au prochain numéro).

à moi-même. Ah çà l vous n'avez donc pas de cœur, | vous ! Comment, vous êtes aimé d'une jolie fille comme elle, bonne, instruite, affectueuse, et vous ne voulez pas l'épouser si elle n'a que cent mille francs de dot l

- Mais mon père...

- Il te marchande!... Mais moi, moi, quand j'ai épousé ta mère, elle valait cinquante mille fois moins que toi l

— Comment?... s'écria M^{me} Desgranges.

- Je veux dire qu'elle avait cinquante mille francs de moins que toi !... et je n'ai pas hésité pourtant !... - Je n'hésite pas non plus l'reprit vivement Henri.

- C'est son père qui refuse, mon ami l

- Oui, dit Madeleine, c'est son père! Mais lui, il ne tient pas du tout à ta fortune ! Il m'a répété vingt fois qu'il me prendrait sans dot, qu'il aimerait même mieux que je n'eusse rien.

- C'est vrai l s'écria le jeune homme.

- Oui, oui! on dit cela!... Je l'ai dit aussi, moi... mais en dedans...

- Comment! reprend vivement Mm. Desgranges; ce n'était donc pas vrai?

- Ce qui est vrai, c'est que je trouve stupide cette maxime que les pères doivent s'immoler pour leurs en-

- S'immoler! dit Madeleine; est-ce que je le voudrais? est-ce que nous le voudrions? est-ce que cet argent ne resteratt pas à toi?

– Ta ta ta! l'argent ne peut pas être dans deux endroits à la fois. Si je vous le donne, je le perds; et si je ne vous le donne pas, je le garde! c'est clair comme

- Mais, père...

- Mes idées sont faites là-dessus. Un père doit être plus riche que ses enfants.

- Qu'importe qui est le plus riche?... dit Mme Desgranges; est-ce que leur maison ne sera pas la nôtre?

- Jamais! un père ne doit jamais se mettre dans la dépendance de ses enfants, et cela pour les enfants mêmes, afin de ne pas les rendre ingrats.

- Oh! père, se récria Madeleine; oses tu dire...

- Ton bou petit oœur se révolte à ce mot...

- Oh! oui, tu m'as fait bien mal !

 Je le crois, je crois à la sincérité de ton indignation, mais...

-- Mais, dit Henri, pour qui nous prenez-vous donc, monsieur?

- Pour des enfants pleins de cœur, de bons sentiments; et c'est pour cela que je ne veux point vous gâter. Avez - vous entendu parler d'une pièce de theâtre nommée Le Roi Lear?

- De Shakespeare?

- Juste! Eh bien, savez vous ce que c'est que son Lear? Un vieil imbécile qui n'a en que le sort qu'il méritait; et quant à mesdames ses filles, Shakespeare, tout Shakespeare qu'il est, a fait une grosse faute : c'est de les montrer corrompues par la prodigalité insensée de leur père, conduites à l'ingratitude par le bienfait... Voila la vérité! car enfin, supprimez le bienfait, il n'y a plus d'ingratitude. Or, comme j'ai autant de sollicitude pour votre perfection que ma femme en a pour mon perfectionnement, je refuse net de me dépouiller pour vous, de peur de vous exposer à la tentation...

- Mais...

- Pas de mais! c'est résolu .. Henri, allez trouver votre père et essayez de le faire renoncer à sa prétention. Que diable ! il est plus facile de ne pas demander cent mille francs que de les donner.

- Mais, dit Madeleine, s'il ne réussit pas à convainere son père?

- C'est qu'il ne t'aimera pas assez; auquel cas je

ne le regretterai pas. - Monstre! bourreau! égoïste! matérialiste! s'écria

Mme Desgranges. - Valva!

- Adieu, monsieur Henri, dit Madeleine.

- Non, mademoiselle, au revoir! votre père a raison. Je ne serais pas digne de vous si je ne vous con quérais pas.

— A la bonne heure, jeune homme! voilà un mot qui vous rend mon estime! Je ne vous donnerai pas un sou de plus pour cela, mais je vous estime. Partez et

(La suite prochainement.)

Le Phylloxera.

Moyen pratique de le précenir et de le combattre.

M. Deleuil, agronome à Marseille, nous communique la note suivante avec prière de la reproduire.

« Nous avons plusieurs fois déjà signalé l'urine comme moyen pratique de prévenir et de combattre le phylloxera. Nous rappelous aujourd'hut avec instance que l'emploi doit en être fait à deux reprises différentes dans le courant de l'année : en novembre et en

« A l'approche de la première époque, voici comment on doit procéder :

« Puisque, vers le milieu de l'automne, le phylloxera agit sur les racines, il faut, dans la première quinzaine de novembre, ouvrir au pied des vignes, au fur et à mesure de l'arrosage, une petite conque, et répandre sur le cep même, trois litres d'urine pure. Les eaux pluviales de la saison et de l'hiver sauront bien délayer ce liquide, le couper, afin qu'il ne bru e point, et l'étendre de manière à contrarier, a détourner, sinon à asphyxier l'insecte, car le tuer ou l'eloigner de son cours dévastateur, le résultat est le même et la vigne se trouve délivrée, sauvée.

« La seconde fois, l'arrosage aura lieu dans la première quinzaine de mars, c'esi-à-dire au moment de la transformation de l'insecte; mais à cette époque, on aura soin de n'employer que deux litres d'urine pure, étendue de deux litres d'eau environ.

« A l'aide de ces deux fumures réparatrices, nonseulement on aura détruit ou chassé l'insecte, mais encore, et surtout, la vigne fatiguée reconvrera ses forces

par les éléments constitutifs que l'engrais humain va rendre au sol sur lequel elle végète.

« Notre premier appel ayant été entendu, nous ne saurions trop engager les viticulteurs à se mettre en mesure pour cette opération de la plus haute importance, et au succès de laquelle est attaché l'avenir d'une des branches les plus essentielles de notre agriculture nationale. » (Journal des Campagnes).

Voici, d'un autre côté, sur le même sujet, des renseignements précieux, communiqués à l'Académie des sciences et résumés avec talent par M. de Parville :

M. Lecocq de Boisbaudran envoie une lettre qui offre un certain intérêt pour les viticulteurs. On sait que M. Monestier et ses collaborateurs ont essayé avec succès l'emploi du sulfure de carbone pour détruire le phylloxera. La commission académique avait bien songé aussi à l'indiquer, mais elle craignait qu'en tuant l'insecte le sulfure de carbone ne tuât aussi la vigne; il serait à craindre que ces prévisions ne fussent fondées. En effet, M. Lecocq de Boisbaudran annonce que le département des Charentes est envahi à son tour; on a essayé immédiatement l'emploi du sulfure, et les ceps ainsi traités n'ont plus offert trace de phylloxera; on n'en voyait même plus sur les racines les plus pro fondes, ce qui tend à démontrer ou que les insectes ont été chassés, ou que leur décomposition a été très rapide; mais, malheureusement, les ceps débarrassés du phylloxera sont déjà dépourvus de feuilles à leur base et sont triste mine; il est à craindre que l'année prochaine ils ne soient bien malades.

L'emploi du sulfure de carbone, s'il amène de bons résultats contre le phylloxera, pourrait donc bien amener aussi la destruction de la vigne elle même : le fait n'est pas bien démontré encore, mais on doit appeler sur lui toute l'attention des intéressés.

En tous cas, le sulfure devra être remplacé par un liquide volatil moins cher; il est clair que son usage ne saurait être pratique. On a essayé, comme nous l'avions demandé, le sulfate de cuivre; les résultats ont été bons. Il n'y a plus à craindre ici que le sulfate de cuivre tue à la sois l'insecte et la vigne; car le cuivre fait partie intégrante de tous les végétaux; on retrouve des traces de cuivre dans le blé, jusque dans le pain que nous mangeons. Il va sans dire qu'il ne faudrait pas augmenter outre mesure le poids du sulfate à déposer au pied de chaque cep, sous peine, en effet, de produire un véritable empoisonnement. C'est avant tout ici une question de mesure.

(Journal des Instituteurs).

BAINS de l'Usinc-à-Gaz.

AL WISS-

A partir du 43 novembre, l'établissement de Bains ne sera ouvert au Public que trois jours par semaine : les Mardi, Jeudi el samedi.

DANCHOT

Marchand de Bois de sciage.

Planches, Parquets, Chevrons, Solives, etc.

| Gros Charbon | 50 | kilos | 7 | fr. 50 |
|---------------|----|-------|---|--------|
| Petit Charbon | 50 | kilos | 3 | 00 |
| Braisettes | 50 | kilos | 4 | 00 |
| Poussier | 50 | kilos | 3 | 00 |
| | | | | |

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 10 Novembre. - INBAULT Eugène-Jules, rue Basse-de-la-Foulerie, 13. -- 10. Prod'homme Edmond-Fernand, rue St.-Jacques, 66. — 11. Guerix Albert-Auguste, place Saint-Gilles, 22. — 11. Vassor Marie, rue du Haut-Pavé, 29. - 12. Petit Augustine-Louise, rue du Sablon, 4.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre: 1º DANTONNET Alfred-Frédéric, 29 ans, cultivateur à la Montagne, commune de Morigny; et Due Sellerin Pauline Virginie, 26 ans, sans profession, à

la ferme de Champdoux, commune d'Etampes. 2º FLECHTER William-Guillaume, 28 ans, artiste gymnasiarque, à Levallois-Perret, antérieurement à Etampes; et Die Menin Louise - Mélanie Séraphine,

26 ans, journalière, à Levallois Perret. 2º Auguer François-Ernest, 23 ans, garçon boucher, rue Evezard; et Die MENAULT Heloise, 24 ans,

sans profession, rue Saint Jacques, 49. 4º Brisemur Jacques Elienne, 30 ans, garçon jardinier, rue Saint Jacques, 148; et Due FAUVET Hélène-Marie-Rose, 22 ans, sans profession, à Chalo-Saint-Mard.

Du 8 Novembre. - Jubert Marie Catherine, 89 ans, rentière, veuve Delard, rue du Perray, 32. -8. Bergerat Louis Eugène, 53 ans, rentier, hameau de Bretague. - 8. LEROY Marie-Augustine, 60 ans, veuve Coulon, rue Pavée, 7. — 11. Benoist Jean-François, 77 ans, cultivateur, rue du Perray, 19. -11. BAUDET Pauline, 5 mois, rue du Sablon, 5.

Pour les articles et faits non signés : Aug. ALE. EN.

musique

Deux nouvelles œuvres de JULES KLEIN, le compositeur à sensation, font littéralement fureur à Paris. Leurs titres : Lèvres de Feu ! valse romantique pour piano, et Peau de Satin, polka. Ces poetiques et ravissantes inspirations sont, en tous points, dignes des valses : Fraises au Champagne, Puzza d'Amore, Cuir de Russie, et de la poka : Cœur d'Artichaut, de notre célèbre compositeur national.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles 2 fr. 50 cent. en timbresposte (à 4 mains, 3 francs) à Colombier, éditeur, 6, rue Vivienne, à Paris.

LE MONDE MUSICAL *

Edition A. - Piano seul.

SOMMAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 1873. Souvenir de voyage (Espagne), par Frédéric Brisson. - Cyprès, par Albert Jungmann. - Myosotis, par A. DE KONTSKI — Romance sans paroles, par Joseph Michel. — Le Moulin, par Richard Metz. DORFF. - Pégase, galop, par Franz Behr.

(*) Trois mois, 3 fr. — Six mois, 6 fr. — Un an, 10 fr. — Un numéro, 1 fr. 50 c. — Paris, ENOCH PERE ET FILS, 23, boulevard Saint-Martin.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

AND CONTRACTOR

Etude de Me PAULIN-LAURENS, avoué à Etampes, Rue Sainte-Croix, nº 19.

VENTE SUR LICITATION

Entre Majeurs et Mineur,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE VILLECONIN, Par le ministère de M' PASQUET, notaire à Chalo-Saint-Mard, Commis à cet effet,

GRANGE ET UNE ÉTABLE

1º D'UNE

En partie détruites par un incendie,

2º ET DE QUATORZE PIÈCES DE

TERRE, VIGNE, BOIS ET FRICHE Sises terroirs de Villeconin et Boissy le-Sec,

EN 15 LOTS

L'adjudication aura lieu le Dimanche 7 Décembre mil huit cent soixante - treize, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que : En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le douze août mil huit cent soixante-treize, enregistré et signifié;

Aux requête, poursuite et diligence, de : 1º M. Jean-Amant TROUVÉ père, cultivateur, demeurant à Fourchainville, commune de Villeconin;

2º M. Félix TROUVÉ, journalier, demeurant à Sceaux (Seine); Ayant pour avoué constitué Me Christian Paulin-

En présence ou eux dûment appelés, de : 4º M. Florentin Trouvé, journalier, demeurant à Vitry-sur-Seine, canton de Villejuif, place St-Aubin,

2º M. Hippolyte Trouvé, berger, demeurant à Fourchainville, commune de Villeconin;

3º M. Jean-Louis Favier, cultivateur à Villeconin, en sa quaine de tuteur de Leon-Louis Trouve, condamné à la réclusion et en ce moment à la Maison centrale de Poissy;

4º M. Louis Julien Thiphaine, cultivateur, demeurant à Sceaux, voie des Chesneaux, numéro 6, en sa qualité de tuteur de : 1º Jean-Marie-Charles Parvillez ; 2º Louis Baptiste Parvillez; 3º et Julia - Maria Parvillez, mineurs issus du mariage de Jules-Pierre-François Parvillez, décédé, avec la dame Victorine Trouvé. décédée, épouse en secondes noces du sieur Etienne Tillier;

5º M. François-Denis Chedeville, ancien cultivateur, sans profession, demeurant à Plateau, commune de Roinville-sous-Dourdan, en sa qualité de tuteur de : 1º Julie-Augustine Chedeville; 2º et Clément Auguste Chedeville, mineurs issus du mariage de Jean-Auguste Chedeville, avec la dame Victorine Clémentine Trouvé, tous deux décédés;

Ayant pour avoué constitué Mª Léon Breuil;

Et encore en présence ou eux dûment appelés, de : 1º M. Louis-Augustin Greffin, marchand de vins, demeurant à La Forêt-le-Roi, en sa qualité de subrogétuteur de Léon Louis Trouvé, sus-nommé;

2º M. Louis Jules Thiphaine, macon, demourant à Sceaux, rue des Imbergères, numéro 14, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Parvillez, sus-

3º M. Armant-Eugène Boivin, cultivateur, demeurant à Plateau, commune de Roinville sous-Dourdan, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc des mineurs Chedeville, sus-nommés;

Procédé, le Dimanche sept Décembre mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la Maison d'Ecole de Villeconin, par le ministère de Mº Pasquet, notaire à Chalo-Saint-Mard, commis à cet effet, à la vente des immeubles, dépendant tant de la communauté ayant existé entre le sieur Jean-Amant Trouvé et la dame Marie-Margnerite Leblanc, son épouse, décédée, et dont la désignation suit.

DESIGNATION:

Terroir de Villeconin.

Premier lot.

Une GRANGE et une ÉTABLE en partie détruites par un incendie, et un petit Terrain vague au pignon levant de la grange, le tout situé à Fourchainville,

commune de Villeconin, d'une contenance superficielle de un are cinquante centiares; tenant d'un long au passage commun allant du chemin de Villeconin, pour arriver aux bâtiments ci-dessus et à ceux des sieurs Payen, Trouvé et Guelle, d'autre long sud Payen, d'un bout le chemin de Villeconin, et d'autre bout la cour commune des sieurs Payen et Trouvé.

Sur la mise à prix de

Deuxième lot.

Deux ares quatre centiares de terre, au champtier de la Lombardie, près l'ancienne Chapelle de Fourchainville; tenant d'un long nord M. Renault, d'autre long M. Alexandre Métais, d'un bout au levant le ruisseau de Fourchainville, et d'autre bout la rue ou chemin dudit lieu à Villeconin. - Section B, numéro

Sur la mise à prix de

Troisième lot.

Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, cinq pruniers et un pommier, situés au hameau de Fourchainvile, dans les Housches, en partie entourés de murs, et qui ne se trouvent mitoyens qu'avec le sieur Guelle; tenant d'un long nord au passage commun aux bâtiments des sieurs Trouvé, Payen et Guelle, par hache le sieur André Guelle, d'autre long la sente de Fourchainville à la Boissière et au Coismeaux, d'un bout an levant la rue de Fourchainville, et d'autre bout plusieurs aboutissants et à cause de la hache le sieur André Guelle. — Cadastre, section B, numéros

1274, 1275 et 1276. Sur la mise à prix de

Quatrième lot.

Six ares trente-huit centiares de terre, situés au champtier de la Boissière; tenant d'un long nord Ladmirault, d'autre long M. de Beaumont, et par hache rentrante M. Soret, d'un bout au levant ledit sieur Soret et autres, et d'autre bout le chemin de Boissy-le-Sec à Villeconin. — Cadastre, section B, numéro

Sur la mise à prix de

Cinquieme lot.

Six ares trente-huit centiares de vigne et bois, avec des jeunes pommiers, champtier de Saint-Antoine; tenant d'un long levant François Joannes, d'autre long une pièce propre à M. Amant Trouvé, d'un bout sommière de plusieurs, et d'autre bout Trouvé et Buis-

Sur la mise à prix de

Sixume lot. Douze ares soixante-seize centiares de terre et trois pommiers, situés au champtier de Saint-Antoine ; tenant d'un long au levant Albert Cocheteau et Alfred André, d'autre long mademoiselle Geneviève Trouvé, et par hache rentrante les héritiers Demarquais, d'un bout nord un murger, et d'autre bout Jean Trouvé et Michel Denfert. — Cadastre, section B, numéros 1992, 1993 et 1998.

Sur la mise à prix de

Septième lot. Six ares trente-huit centiares de friche, champtier de la Marnière ou des Haies ; tenant d'un long Cocheteau, d'autre long une pièce propre de M. Amant Trouvé, d'un bout et d'autre bout sur plusieurs.

Sur la mise à prix de

Huitième lot.

Cinquante un ares quatre centiares de terre, champtier des Malescots; tenant d'un long au levant Jean-Jacques Trouvé, d'autre long les héritiers Masson, et des deux bouts plusieurs. - Cadastre, section B, numéros 2088, 2089, 2090 et 2091.

Sur la mise à prix de

Neuvième lot. Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, champtier des Coismeaux; tenant d'un long le sieur Foucher, représentant Payen et une pièce propre à M. Amant Trouvé, d'autre long M. Marsault, d'un bout sommière de plusieurs, et d'autre bout le chemin de Villeconin à Boissy-le-Sec.

Sur la mise à prix de 40 fr. Dixième lot.

Quarante ares trente trois centiares d'après les titres et quarante huit ares vingt-trois centiares d'après arpentage, de terre, champtier de l'Empoudray; tenant d'un long nord la sente de Fourchainville à Montflix. d'autre long Jean-François Lucheny, par hache ren-trante MM. de Beaumont, Richard Moreau et autres, d'un bout au levant ledit M. de Beaumont, et d'autre bout Pierre Trouvé, et à cause de la hache M. Lacheny et autres. - Cadastre, section B, numéros 1050 ei 1030 bis.

> Sur la mise à prix de Onzième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix-huit centiares de terre, champtier des Bouleaux ou les Sources; tenant d'un long levant M. de Beaumont, d'autre long les héritiers Cocheteau, d'un bout nord la sente de la Fontaine, et d'autre bout M. de Beaumont. - Cadastre, section B. numéro 168.

Sur la mise à prix de 50 fr.

Douzième lot. Onze ares quatre-vingt-dix-huit centiares de terre, champtier des Trous ou des Sources; tenant d'un long une pièce propre à M. Amant Trouvé, d'autre long

Ferdinand Gautier, d'un bout nord plusieurs, et d'autre bout Stanislas Parrot. Ladite pièce traversée dans le bout nord par la sente

de la Fontaine. Sur la mise à prix de

80 fr. Treizième lot.

Dix neuf ares quatorze centiares de terre, vingttrois pommiers, un poirier et un noyer, champtier de la Lombardie; tenant d'un long au levant Jean Jacques Maraby, d'autre long et d'un bout nord le ruisseau de Fourchainville, et d'autre bout la sente do Lombardie. - Cadastre, section B, numéros 1096, 1097 et 1098.

Sur la mise à prix de 500 fr. Quatorzième lot.

Neuf ares cinquante-sept centiares de bois de chêne, champtier des Robinettes; tenant d'un long au nord Vincent Hardy ou son représentant, d'autre long Gillotin, d'un hout au levant Alexandre Pelletier, et d'autre bout ledit sieur Gillotin. - Cadastre, section C, numéro 126 partie.

Sur la mise à prix de

Terroir de Boissy-le-Sec.

Quinzième lot.

Cinq ares soixante un centiares de terre, champtier de la Sablonnière; tenant d'un long une pièce propre à M. Amant Trouvé, d'autre long Boullé, d'un bout M. de Beaumont, et d'autre bout le chemin de Boissyle-Sec à Fourchainville par la vallée des Madeleines. Sur la mise à prix de 490 fr.

Total des mises à prix

2,748 fr.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné. A Etampes, le quatorze novembre avril mil huit cent soixante-treize.

Signé, Ch. PAULIN LAURENS.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le quinze novembre mil huit cent soixante-treize, folio 18 verso, case 7. Reçu un franc quatre-vingts centimes double décime compris.

Signé: DELZANGLES.

S'adresser pour les renseignements:

à Etampes,

4º A Mº PAULIN-LAURENS, avoué poursuivant, rue Sainte-Croix, numéro 49;

3º A Mº BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;

A Chalo-Saint-Mard,

3º A Me PASQUET, notaire, dépositaire du cahier des charges.

(2) Etude de Me BOUVARD, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, nº 5.

VENTE

de Biens de mineurs

En l'étude et par le ministère de M° DAVELUY, Notaire à Etampes, commis à cet effet,

QUATRE PIÈCES D'AUNAIE & PRÉ

Sises au terroir d'Etampes. EN 4 LOTS

L'adjudication aura lieu le Dimanche 14 Décembre

mil huit cent soixante-treize, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que : En exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le cinq novembre mil huit cent soixante douze, enregistré et signifié;

Aux requête, poursuites et diligence de madame Albertine BIGAULT DE FOUCHÈRES, propriétaire, demeurant à Orléans, rue de l'Eglise-Saint-Marc, numéro 4, veuve de M. Henri de la Bigne;

« Agissant tant en son nom personnel que com-« me tutrice naturelle et légale de : 4º Étienne, « — 2º Anne-Marie; — 3º François; — 4º Ga-« briel; - 5° Marie; - 6° Antoinette; - 7°

« et Henri de la Bigne, ses sept enfants mineurs « issus de son mariage avec M. Henri de la Bi-

« gne, décédé. »

Ayant pour avoué constitué Me Amable - Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel est constitué et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Alfred-Louis Poilloue de Saint-Mars de Bierville, propriétaire, demeurant à Versailles, 36, rue Satory;

« En qualité de subrogé-tuteur des sept mi-« neurs de la Bigne, sus-nommés.

Procédé, le Dimanche quatorze Décembre mil huit cent soixante - treize, heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me Daveluy, notaire à Etampes, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et der-nier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Terroir d'Étampes.

Premier lot.

Trente-huit ares trente centiares d'aunaie, lieu dit Près-le-Moulin-de-Vauroux; tenant d'un long madame veuve de la Bigne, sente entre deux, d'autre long acquéreur de M. Guerraz, d'un bout plusieurs, ruisseau entre deux, d'autre bout M. Michel. - Section H, numéro 4224.

Sur la mise à prix de Deuxième lot.

Cinq ares quatre-vingt-sept centiares de pré planté, champtier de la Fontaine - Pesée; tenant d'un long et d'un bout madame veuve Ragueneau, d'autre long M. Daguet, et d'autre bout le chemin d'Ormoy au Petit-Saint-Mars. — Section H, numéro 1267.

Sur la mise à prix de

Troisième lot.

Trente huit ares soixante-seize centiares d'aunaie, lieu dit Près le-Moulin-de-Vauroux; tenant d'un long et d'un bout madame de la Bigne, d'autre long M. Charles Duclos, d'autre bout le chemin d'Ormoy au Petit-Saint-Mars. - Section H, numéro 4273.

Sur la mise à prix de

Quatrième lot.

Douze ares soixante - seize centiares de pré, lieu dit la Fontaine-du-Saule; tenant d'un long madame Cadot, d'autre long M. Collet, d'un bout MM. Nouvellon et Richard Boudier, et d'autre beut le Juineteau. - Section H, numéro 1324.

Sur la mise à prix de

S'adresser pour les renseignements: A Etampes,

En l'étude de Mº BOUVARD, avoué poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 5; En l'étude de Me DAVELUY, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges

et des titres de propriété; Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quatorze novembre mil huit cent soixante-treize. Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le quinze novembre mil huit cent soixante-treize, folio 18 verso, case 5. Reçu un franc quatre - vingts centimes, double décime compris.

Signé, DELZANGLES.

(3) Etude de Mº BOUVARD, aveué à Etampes, Rue Saint-Jacques, no 5.

VENTE

SUR LICITATION EN LA MAIRIE DE MILLY, Par le ministère de M. BUISSON, notaire à Milly, Commis à cet effet,

D'UN

JARDIN

Sis terroir de Milly, EN UN SEUL LOT.

L'Adjudication aura lieu le Dimanche 7 Décembrs mil huit cent soixante-treize, Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que: En exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le onze novembre mil huit cent soixante-treize, enregistré et signisié;

Aux requête, poursuite et diligence de M. Henri REMY aîné, marchand boulanger, demeurant à Fleury-en-Bière, canton sud de Melun (Seine-et Marne);

Ayant pour avoué Mº Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel est constitué et occupera pour lui sur la présente poursuite de vente et ses suites;

En présence, où eux dûment appelés, de madame Rosalie-Adélaïde Remy, épouse de M. Charles-François-Alexandre Grapperon, maître d'hôtel, et ce dernier qui l'assiste et l'autorise, demeurant ensemble à Paris, rue Saint-Jacques, numéro 135;

Ayant pour avoué constitué Me Paulin-Laurens, demeurant à Etampes, rue Sainte-Croix, numéro 19;

Procédé, le Dimanche sept Décembre mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la mairie de Milly, et par le ministère de Me Buisson, notaire à Milly, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des seux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Lot unique.

Un Jardin sis à Milly, route de Fontainebleau, lieu dit le Trou, contenant d'après le titre quinze ares quatre-vingt-douze centiares; tenant d'un côté M. Crenier, d'autre côté M. Jacques Remy, d'un bout la route de Fontainebleau, et d'autre bout M. Normand

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements:

A Etampes,

En l'étude de M° BOUVARD, avous poursuivant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de Me PAULIN-LAURENS, aveué colicitant, rue Sainte-Croix, numéro 19; A Milly,

En l'étude de Me BUISSON, notaire, commis pour procéder à la vente, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

En celle de M. SERGENT, notaire;

Et sur les lieux pour visiter l'immeuble.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné. A Etampes, le quinze novembre mil huit cent soixante-treize.

Signé: BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le quinze novembre mil-buit cent soixante treize, folio 18 verso, case 6. Reçu un franc quatre-vingts centimes, deux dixièmes compris.

Signé, Delzangles.

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES.

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION Nº 49.

RECTIFICATION

ENTRE ÉTAMPES ET SACLAS.

Commune de Saint-Cyr-la-Rivière.

EXPROPRIATION

DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT A M. LE MARQUIS DE QUINSONAS.

(Exécution de l'article 23 de la loi du 3 Mai 1841).

Le SOUS-PRÉFET d'Etampes,

ARRÊTE :

Article unique. - Il est offert, à titre d'indemnité, à M. le marquis de Quinsonas, propriétaire à Morestelle (Isère), la somme de un franc, pour la quantité de soixante-quinze ares soixante-quatre centiares de terrain lui appartenant et nécessaire à la rectification du chemin de Grande communication numéro 49, sur le territoire de Saint-Cyr-la-Rivière.

Les présentes offres sont faites en égard à la plusvalue qui résulte pour le moulin de Chanteloup, appartenant à M. le marquis de Quinsonas, de la construction du chemin de Grande communication numéro 49.

Les parcelles de terrain expropriées, consistent en terre, pentes, roches, bois et prés; elles figurent au plan cadastral, sous les numéros 714, 629, 630, 625, 767, 768, 575, 579, 581, 556, 555, 551, 536 et 526, section G.

Fait à Etampes, le 10 Novembre 1873.

· Le Sous - Préfet, BIGOT.

SOUS-PRÉFECTURE D'ETAMPES.

CHEMIN D'INTÉRÉT COMMUN Nº 33.

RECTIFICATION SUR SAINT - CYR - LA - RIVIÈRE.

EXPROPRIATION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT A M. LE

MARQUIS DE QUINSONAS. (Exécution de l'article 23 de la loi du 3 Mai 1841).

Le SOUS - PRÉFET d'Etampes,

ARRÊTE :

Article unique. - Il est offert, à titre d'indemnité, à M. le marquis de Quinsonas, propriétaire à Morestelle (Isère), la somme de cinq cent quatre vingt onze francs douze centimes, pour la quantité de quatrevingt-cinq ares soixante-quatre centiares de terrain lui appartenant et nécessaire à la rectification du chemin d'intérêt commun numéro 33, sur le territoire de Saint-Cyr-la-Rivière.

Les présentes offres sont faites eu égard à la plusvalue qui résulte pour la propriété de M. le marquis de Quinsonas, de la construction du chemin d'intérêt commun numéro 33.

Les parcelles de terrain expropriées, consistent en terre et bois; elles figurent au plan cadastral sous les numéros 748 et 749, section C.

Fait à Etampes, le 10 Novembre 1873.

BIGOT.

A LOUER Pour entrer en jouissance de suite,

JARDIN PLANTÉ D'ARBRES FRUITIERS EN PLEIN RAPPORT,

Situé sur la promenade des Prés.

S'adresser à M CHAUVET, rue Basse de-la Foulerie, 36, à Etampes.

Etude de Me Cn. GIBIER, notaire à Malesherbes.

A VENDRE

Par adjudication,

A MALESHERBES. En l'étude et par le ministère de M° CH. GIBIER, notaire Le Dimanche 14 Décembre 1873, à midi,

Sise à Malesherbes, grande route de Fontainebleau.

Elle consiste en une jolie maison bourgeoise, communs, grande cour, beau jardin, parc et haute-futaies, grand canal.

Le tout, contenant 3 hectares 49 ares 35 centiares, est entouré par des murs et par la rivière.

Jouissance de suite.

GOUVERNEMENT DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & C. DE PARIS

DU PEROU GUANO grès du 11 novembre 1870 pour l'importation perou. directe en Europe et les Colonies

DÉPOTS EN FRANCE Bordeaux, chez M. Adolphe Boulan.
Brest (Landerneau). chez M. Emile Vincent.
Cherbourg, chez M. Eugène Liais.
Dunkerque, chez MM. C. Boundon et Cio.
Havre, chez M. E. Ficquer. Havre, chez M. E. Ficquet,
Larochelle, chez MM. d'Orbigny et Faustin fils
Lyon, chez M. Marc Gilliard.
Marseille et Cette, chez MM. A. G. Boyé et C.
Melun, chez M. V. Le Barre.
Nantes, chez MM. A. Jamont et Huard.
Paris, chez M. A. Mosnegon Dupin.
St-Nazaire, chez MM. A. Jamont et Huard.
32 9



Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estumac, telles que : NÉVEALGIES FACIALES. MIGRAINES. CÉPHALALGIES, OTALGIES (Névralgies de l'oreille), ODONTALGIES (Névralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.



A Joigny (Youne). Dépôt à Paris, r. Rénumer, 25, ph. Chaumelle. DÉPOT à Étampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame.



CACAO EN POUDRE 2 fr. 50 le 1/2 kil. DÉPOT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS

Les Abonnes dont l'abonnement expire ou est expiré sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi

du Journal, nous continuerons de le leur adresser, Bulletin commercial.

| MARCHÉ | PRIX de l'hectol. | MARCHÊ | PRIX | MARCHÉ | PRIX | | |
|--|----------------------------------|-------------------------------|--|----------------------------|--|--|--|
| d'Etampes. | | d'Angerville. | de l'hectol. | de Chartres. | de l'hectol. | | |
| 8;Novembre 1873. Froment, 4re q Froment, 2e q Méteil, 4re q Méteil, 2e q Seigle Escourgeon. Orge Avoine. | 28 57 23 64 22 00 48 24 | 14 Novembre 1873. Blé-froment | fr. c. 30 67 27 67 28 34 19 34 15 67 14 00 9 34 | 8 Novembre 1873. Blé élite | fr. e 30 50 28 75 26 25 23 75 19 25 17 75 15 50 9 45 | | |

Cours des fonds publics. - Bourse de Paris du 8 au 14 Novembre 1873.

| DÉNOMINATION. | Same | di 8 | Lundi 10 | | Mardi 11 | | Mercr | edi 12 | Jeuc | di 13 | Vendredi 14 | | |
|---------------|------|------|----------|----|----------|----|-------|--------|------|-------|-------------|----|--|
| Rente 5 0 0 | 94 | 00 | 94 | 25 | 90 | 10 | 90 | 35 | 90 | 80 | 90 | 80 | |
| _ 4 1/2 0/0 | | | 80 | 50 | 81 | 05 | 81 | 05 | 85 | 00 | 81 | 70 | |
| _ 300 | | 60 | 56 | 85 | 56 | 80 | 56 | 90 | 57 | 35 | 57 | 25 | |
| Emprunt 1872 | 90 | 00 | 89 | 85 | 89 | 90 | 90 | 20 | 90 | 70 | 90 | 55 | |

Certifié conforme aux exemplaires distribues aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Etampes, le 15 Novembre 1873.

l'u pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.

Etumpes, le 15 Novembre 1873.

Enregistre pour l'annonce n° Folio frunc et centimes, décimes compris. A Etampes, le